

Compte-rendu n°4
Conseil Municipal du 24 mars 2016 à 20 h

L'an **deux mil seize**, le **24** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROULLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents: ZOBEL Jean-Paul (excusé - pouvoir à MORIO Daniel), MISSILLIER Valérie.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire excuse Monsieur Francis BLAISON, Trésorier, et rappelle l'ordre du jour.

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire: Néant

Ordre du jour:

1) Approbation du Compte de Gestion 2015

délibération n°D2016_0401

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

074029
TRÉS. TANINGES-SAMOENS



CLB
II-1
Exercice 2015

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 740 863,71	1 955 459,80	3 696 323,51
Titres de recettes émis (b)	1 505 068,52	1 711 008,12	3 216 076,64
Réductions de titres (c)	0,00	151 055,75	151 055,75
Recettes nettes (d = b - c)	1 505 068,52	1 559 952,37	3 065 020,89
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 740 863,71	1 955 459,80	3 696 323,51
Mandats émis (f)	366 417,70	1 417 080,81	1 783 498,51
Annulations de mandats (g)	0,00	6 913,69	6 913,69
Dépenses nettes (h = f - g)	366 417,70	1 410 167,12	1 776 584,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 138 650,82	149 785,25	1 288 436,07
(h - d) Déficit			

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-55 005,86	0,00	1 138 650,82	0,00	1 083 644,96
Fonctionnement	636 871,09	58 144,29	149 785,25	0,00	728 512,05
TOTAL I	581 865,23	58 144,29	1 288 436,07	0,00	1 812 157,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	581 865,23	58 144,29	1 288 436,07	0,00	1 812 157,01

Il n'appelle, à l'unanimité, ni observation ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.

2) Vote du Compte Administratif 2015

délibération n°D2016_0402

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré et les restes à réaliser qui s'établissent ainsi:

c/21311 –	Hôtel de Ville	=	3.750 €
c/21318 –	Autres bâtiments publics	=	9.762,31 €
c/2152 –	Installations de voirie	=	11.504,08 €
c/21534 –	Réseaux d'électrification	=	8.966,58 €

Total RAR dépenses = 33.982,97 €

c/1321 –	Subventions de l'Etat	=	5.000 €
c/1323 –	Subvention du Département	=	24.762 €

Total RAR recettes = 29.762 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
sous la présidence de Monsieur Pascal RUM,
il est donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II
VUE D'ENSEMBLE A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 410 167,12	G	1 559 952,37
	Section d'investissement	B	366 417,70	H	1 505 068,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	578 726,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	55 005,86 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 831 590,68 = A+B+C+D		3 643 747,69 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	33 982,97	L	29 762,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016		33 982,97 = E+F		29 762,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 410 167,12 = A+C+E		2 138 679,17 = G+I+K
	Section d'investissement		455 406,53 = B+D+F		1 534 830,52 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 865 573,65 = A+B+C+D+E+F		3 673 509,69 = G+H+I+J+K+L

3) Affectation des résultats 2015

délibération n°D2016_0403

Compte tenu des résultats du compte administratif 2015 qui s'établissent ainsi:

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes 2015	1 505.068,52 €	1 559.952,37 €	3 065.020,89 €
Dépenses 2015	366.417,70 €	1 410.167,12 €	1 776.584,82 €
Résultats antérieurs reportés	- 55.005,86 €	+ 578.726,80 €	+ 633.732,66 €
Résultat global cumulé au 31/12/2015	+ 1 083.644,96 €	+ 728.512,05 €	+ 1 812.157,01 €
Restes à réaliser Recettes	29.762,00 €	0,00 €	29.762,00 €
Restes à réaliser Dépenses	33.982,97 €	0,00 €	33.982,97 €
Résultat Réel au 31/12/2015	+ 1 079.423,99 €	+ 728.512,05 €	+ 1 807.936,04 €

Monsieur Joël VAUDEY, Maire, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

1 083.644,96 € à l'article 001 R en report d'investissement
728.512,05 € à l'article 002 R en report de fonctionnement

Accord à l'unanimité.

4) Vote des taux d'imposition 2016

délibération n°D2016_0404

Compte tenu des futurs investissements prévus,
Vu l'augmentation de la fiscalité prévue par la CCMG (+ 8,5 %),
il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter, pour l'année 2016, les taux d'imposition qui restent fixés ainsi:

Taxe d'Habitation = 18,22 %
 Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,43 %
 Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 25,17 %.

Pour information, taux d'imposition 2014 et 2015 des communes de la CCMG:

COMMUNES/ANNEES	Taxe d'habitation		Taxe foncière bâti		Taxe foncière non bâti		Cotisation Foncière des Entreprises	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
VERCHAIX	18,04	18,22	11,32	11,43	99,08	99,08	25,17	25,17
CHATILLON	15,03	15,33	12,60	12,85	44,13	45,01	29,19	29,77
LA RIVIERE ENVERSE	17,50	17,50	12,50	12,50	80,00	80,00	20,46	20,46
MIEUSSY	21,41	21,41	14,78	14,78	70,71	70,71	22,01	22,01
MORILLON	19,14	19,14	14,08	14,08	70,45	70,45	24,24	24,24
SAMOENS	22,98	22,98	17,42	17,42	76,39	76,39	27,49	27,49
SIXT FER A CHEVAL	20,50	20,50	19,06	19,06	96,01	96,01	27,92	27,92
TANINGES	18,04	18,94	11,32	11,89	72,14	75,75	22,96	24,11

5) Adoption du Budget primitif 2016

délibération n°D2016_0405

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune qui s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement = 1 922.300,05 €
 Section d'Investissement = 1 812.616,33 €

Il détaille quelques articles:

c/61522 = 75.000 €: crédits supplémentaires correspondants entre autres aux travaux prévus dans l'ancienne Poste pour l'installation de la Maison de Services Publics

c/61523 = 165.000 €: crédits alloués à l'entretien de la voirie plus importants que l'année précédente, élagage, fauchage, curage des caniveaux, réfection du pont du Grand Nant

c/6247 = 25.000 €: concernant la création d'un nouvel arrêt à la Combe, Madame Hélène PERREARD indique que, suite aux retours des questionnaires distribués aux parents, 7 élèves sont potentiellement intéressés (1 en primaire et 6 au collège). Compte tenu du faible nombre d'élèves et du coût financier important, il est décidé d'abandonner ce projet

c/6411 = rémunérations du personnel: prise en compte de la participation de la commune à la complémentaire santé des agents

c/6574 = 80.637,90 €: subvention versée à l'Office de Tourisme de Verchaix plus importante

c/66111 = 29.492,77 €: faible impact de l'emprunt de 1 million d'euros réalisé en 2015 dû aux taux d'intérêt très bas

chapitre 21 - immobilisations corporelles: rappel des principaux investissements (rénovation des tennis, construction du mur de la Verne et lancement de deux tranches de l'aménagement de la RD 907 à définir, démolition de la Maison Nachon, nouveau columbarium, achat d'un karcher eau chaude, de matériel pour l'école, de 10 tables pour la salle polyvalente...)

Accord à l'unanimité

6) Fixation du montant du loyer de l'appartement du 2^{ème} étage du presbytère au 1^{er} avril 2016

délibération n°D2016_0406

Monsieur le Maire propose, suite au départ des locataires de l'appartement du 2^{ème} étage du Presbytère le 31 mars prochain, de fixer le montant du loyer de cet appartement à 600 € + 80 € de charges par mois à compter du 1^{er} avril 2016.

Accord à l'unanimité

7) Adhésion des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses à la compétence assainissement collectif du SIVOM Morillon Samoëns Sixt Verchaix

délibération n°D2016_0407

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses à la compétence assainissement collectif du SIVOM Morillon Samoëns Sixt Verchaix compte tenu de la nécessité pour ces deux communes de créer à court terme un système d'assainissement collectif.

Accord à la majorité par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bertrand BUCHS).

8) SI de la Vallée du Haut-Giffre: suppression du versement de 10 % du montant de la taxe de séjour

délibération n°D2016_0408

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait par délibération du 10 décembre 2007 décidé de reverser au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Giffre 10% du montant de la taxe de séjour encaissée par la commune, pour financer la navette donnant accès au site nordique de Joux-Plane.

Monsieur Laurent ROUGE, délégué, indique que le Conseil Syndical du SI de la Vallée du Giffre a décidé de ne plus solliciter auprès des communes le versement de ces 10 % du montant de la taxe de séjour.

Accord à l'unanimité.

9) Questions diverses

Sabine RIONDEL

Est-il possible de repeindre les passages piétons situés près de l'OT et de la boulangerie?

Réponse: ces travaux seront réalisés en régie

Stéphane MULATIER

Pourquoi le curage du Nant de Pantet n'est-il pas réalisé jusqu'à la RD 907?

La question sera transmise au SM3A qui doit entretenir tous les ruisseaux cadastrés

Maëlle COLLINET

Un administré lui a demandé quels sont les critères d'attribution d'un permis de construire à Verchaix car il n'y a aucune cohésion entre les constructions

Réponse: les règlements des différents zonages du PLU applicable sur la commune sont consultables sur le site internet de la Mairie

Stéphane MULATIER

Une réunion, proposée par les communes de Verchaix, Taninges, les Gets et le SIVM du Haut-Giffre, est organisée en Mairie de Verchaix le mardi 5 avril à 18h30 à l'attention des habitants de Verchaix, Taninges et les Gets, propriétaires sur le site Natura 2000.

Au cours de cette réunion, seront présentés le dispositif Natura 2000, les particularités du Plateau de Loëx et les actions qui peuvent y être engagées.

Fin de la réunion à 22h25.